

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **M. OLIVIERI** Christophe, **Mme GAUTIER** Denise, **M. LUPI** Robert, **Mme BRUNO** Laëtitia, **M. LANDA** Jean-Claude, **Mme LUCIANI** Yolande, **M. DELCAMPE** Raymond, **Mme BRAYDA** Frédérique, **Mme NOEL** Régine, **M. VALENTIN** Pierre, **Mme BACCINO** Véronique, **M. DONATI** Bruno, **M. MICHEL** Robert, **Mme LAFAY** Valérie, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAK** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **M. GARCIA** Matthieu, **M. CRETE** Christophe, **M. CANEPARO** Francis, **Mme CORNET** Ingrid, **Mme CHORDA-AMBROGIO** Séverine, **Mme LEGOND** Chloé, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme SAMAZAN Léa procuration à **Mme LEROY** Bénédicte,
M. DELVALEE Philippe procuration à **M. MOUTTET** Bernard,
Mme LE BORGNE-CAPRARO Stéphanie procuration à **Mme GAUTIER** Denise,
M. GONCALVES Florian procuration à **M. LANDA** Jean-Claude,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LUCIANI Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : ÉLECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE TERRITOIRE D'ENERGIE
VAR – SYMIELEC (TE83)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-6 et L.5212-7 relatifs à la désignation des délégués,

VU la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 21 février 2008 définissant le mode de représentation des collectivités auprès des organismes extérieurs,

VU l'adhésion de la Commune de Cuers au Syndicat mixte de Territoire d'Energie Var – Symielec (TE83),

CONSIDERANT :

- Que la commune de Cuers a adhéré aux compétences N° 2 Dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie, N° 4 Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie dans les conditions définies par l'article L 2224-35 du CGCT, et N° 7 Réseau de prises de charge électrique,
- Qu'il convient de procéder à l'élection des membres devant représenter la Commune au sein dudit syndicat suite au renouvellement du Conseil Municipal,

M. KAUPP – RAPPORTEUR, expose à l'assemblée que, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est impératif de procéder à la désignation de nos représentants auprès de du syndicat mixte TE83.

En application de la réglementation en vigueur, le Syndicat mixte TE83 est administré par un comité syndical.

Les modalités de l'élection sont les suivantes :

- L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

L'article L2121-21- alinéa 4 du CGCT, dispose que le Conseil «peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin».

Il est rappelé que si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en sera donné lecture par le président de l'assemblée délibérante conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

Il est proposé par le groupe majoritaire :

- ❖ **M. Philippe KAUPP (Titulaire)**
- ❖ **M. Bruno DONATI (Suppléant).**

Il est proposé par le groupe minoritaire :

Pas de proposition

ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (M. CHABLE, Mme AMBROGIO,
Mme LEGOND, M. CANEPARO, M. CRETE, Mme CORNET),

DECIDE de désigner les délégués au Syndicat Mixte Territoire d'Energie Var –
SYMIELEC (TE83) :

- ❖ M. Philippe KAUPP (Titulaire)
- ❖ M. Bruno DONATI (Suppléant).

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance

Valérie LUCIANI



Le Maire,

Bernard MOUTTET



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécution du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 09/04/26 et
publié ou retiré le 09/04/26



Le Maire



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.